République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

Compte rendu de séance Séance du 13 Novembre 2019

L' an 2019 et le 13 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

<u>Présents</u>: M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, M. HARDY Yannick, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude, M. GENDRON Bernard, Mme MOREAU Evelyne

Absent(s): Mme LEROY Edith, Mme BARRIER Valérie

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

• Présents : 13

<u>Date de la convocation</u>: 07/11/2019 <u>Date d'affichage</u>: 07/11/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERT Jean-Claude

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Immeuble 19-21 Place de l'Eglise Réhabilitation pour ouverture d'une boulangerie Marché de travaux -
- Immeuble 19-21 Place de l'Eglise Local pour activité boulangerie Bail commercial 2019/099
- Convention de mise à disposition local sis chemin des Gourdeaux SARL HERTEREAU 2019/100
- Convention de mise à disposition bien communal sis les Prés Bodeaux Association Ani'Marçon 2019/101
- Convention de mise à disposition locaux communaux avenant de résiliation -Ecole de musique communautaire 2019/102
- Budget Commune Exercice 2019 Décision Modificative n ° 3 19-21 Place de l'Eglise restaurant / Epicerie et Boulangerie 2019/103

Immeuble 19-21 Place de l'Eglise - Réhabilitation pour ouverture d'une boulangerie - Marché de travaux réf : 2019/098

Par délibération n° 2019/066 en date du 28 juin 2019, le Conseil Municipal a adopté le projet de réhabilitation de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise pour la création d'une boulangerie, établi par M. VALLIENNE et LEGEAY, Maître d'œuvre, pour un montant de 59 400 € hors taxes pour les travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la réhabilitation d'un local pour la création d'une boulangerie a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise au décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique, notamment son article L 2123-1,

Cette consultation a été lancée le 19 juillet 2019 pour une remise des offres fixée au 04 septembre 2019 à 12H30. L'ouverture des plis a eu lieu le 5 septembre 2019.

La consultation comprenait 9 lots :

LOT 1 : Démolition – Gros Œuvre - Maçonnerie.

LOT 2 : Charpente - Couverture LOT 3 : Menuiserie extérieures LOT 4 : Menuiseries intérieures

LOT 5 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafond LOT 6 : Electricité – Eclairage - Ventilation

LOT 7: Plomberie - Sanitaire

LOT 8 : Carrelage LOT 9 : Peinture

Vu la présentation par M. le Maire du rapport d'analyse des offres en date du 8 novembre 2019,

Vu le dépassement de l'estimation prévisionnelle (+ 79 % hors lot n° 2)

Considérant qu'une offre ne peut être déclarée inacceptable uniquement au seul motif que son prix est supérieur au montant estimé du marché et que le caractère inacceptable de l'offre est lié à la capacité de la Commune de financer le projet,

Considérant les capacités financières du budget de la Commune de financer le dépassement de l'estimation prévisionnelle,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- DECLARER le « Lot 2 : Charpente Couverture » infructueux car aucun candidat n'a présenté d'offre pour ce lot,
- RETENIR les prestataires suivants :

LOT	Attributaire	Ville	Montant € HT
LOT 1 : Démolition – Gros Œuvre - Maçonnerie.	LMBTP	Zone Artisanale de la Pécardière 72450 MONTFORT LE GESNOIS	15 882.96
LOT 3 : Menuiserie extérieures	SARL AUGEREAU	ZI de la Prairie 72150 LE GRAND LUCE	11 228.00
LOT 4 : Menuiseries intérieures	SARL AUGEREAU	ZI de la Prairie72150 LE GRAND LUCE	3 157.50
LOT 5 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafond	RIVL	9 rue du 11 Novembre 41100 VILLERABLE	13967.63
LOT 6 : Electricité – Eclairage - Ventilation	PASTEAU	15 Rue de la Gare 72800 AUBIGNE RACAN	26 415.46
LOT 7 : Plomberie - Sanitaire	PASTEAU	15 Rue de la Gare 72800 AUBIGNE RACAN	8 137.48
LOT 8 : Carrelage	BLONDEAU Carrelages Zone Artisanale de la Pécardière 72450 MONTFORT LE GESNOIS		5 220.66
LOT 9 : Peinture	BOULFRAY	Zone industrielle Ouest 8 Rue Gilbert Romme. 72200 LA FLECHE	9 948.81

Soit une dépense totale hors lot n° 2, de 93 958.50 € hors taxes.

- APPROUVE les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus
- DIT qu'il convient de déclarer infructueux le « LOT 2 : Charpente Couverture », pour cause d'absence de candidature et de lancer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour son attribution, conformément aux article R2144-7, R2122-2 et R2123-1 du CCP
- AUTORISE Monsieur le Maire à relancer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour son attribution
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Immeuble 19-21 Place de l'Eglise – Local pour activité boulangerie – Bail commercial réf : 2019/099

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/066 en date 28 juin 2019 adoptant le projet de réhabilitation d'une partie de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise en vue de l'ouverture d'une boulangerie,

Vu la cessation de l'activité boulangerie au 46 rue du Val de Loir au 30 novembre 2019,

Vu l'avis d'appel public à candidatures pour un bail commercial pour l'activité boulangerie envoyé à la publication le 23 juillet 2019 pour parution sur le site Web du journal « Village »,

Vu l'analyse de la candidature reçue,

Considérant la nécessité de maintenir un commerce de boulangerie sur la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- RETENIR la candidature de M. Julien LE FLOHIC, domicilié à Marçon (Sarthe) 15 « L'Hopitau » pour la location à titre commercial de l'immeuble sis 19-21 Place de l'Eglise en partie pour assurer l'activité boulangerie,
- **FIXER** le loyer mensuel à 300 €,
- CONCLURE un bail commercial d'une durée de 9 ans, qui prendra effet après les travaux de réhabilitation du local terminés,
- CONFIER à la SCP MALEVAL LECOQ, Notaire, sise à Montval-sur-Loir (Sarthe), 1 rue des Vignes ZI de Mont sur Loir, la rédaction du bail commercial,
- AUTORISER M. le Maire à signer le bail commercial correspondant et toutes autres documents relatifs à ladite location.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de mise à disposition – local sis chemin des Gourdeaux – SARL HERTEREAU réf : 2019/100

Vu le sinistre du Garage Thierry HERTEREAU, sis Chemin des Gourdeaux,

Vu la proposition faite à la SARL HERTEREAU de mettre à sa disposition le bien immobilier sis « Chemin des Gourdeaux » occupé par l'Association Ani'Marçon, pour installer son activité de garagiste pendant la durée des travaux de réhabilitation de son garage, et son acceptation,

Vu l'acceptation de l'Association Ani'Marçon, de transférer provisoirement leur activité au local communal sis « Les Prés Bodeaux »,

Vu le projet de convention de mise à disposition du bien immobilier (ancien garage communal) à la SARL HERTEREAU soumis au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- METTRE à disposition à titre gracieux le bien immobilier communal sis « Chemin des Gourdeaux » à la SARL HERTEREAU,
- APPROUVER la convention de mise à disposition qui prendra effet à compter du 14 novembre 2019 pour une durée indéterminée et ce jusqu'à la réception des travaux de réhabilitation du garage de la SARL HERTEREAU, (Convention en annexe de la présente délibération)
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention citée ci-dessus avec M. Thierry HERTEREAU, représentant la SARL HERTEREAU.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de mise à disposition – bien communal sis les Prés Bodeaux – Association Ani'Marçon réf : 2019/101

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/006 du 18 janvier 2019 relative à la convention de mise à disposition du local sis Chemin des Gourdeaux à l'Association Ani'Marçon,

Vu la mise à disposition du local communal sis « Chemin des Gourdeaux » à la SARL HERTEREAU pendant les travaux de réhabilitation de son garage,

Vu l'acceptation de l'Association Ani'Marçon de transférer provisoirement leur activité au local communal sis « Les Prés Bodeaux »

Vu le projet de convention de mise à disposition d'une partie du bien immobilier communal sis « Les Prés Bodeaux » à l'association Ani'Marçon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- METTRE à disposition à titre gracieux une partie du bien immobilier communal sis « Les Prés Bodeaux » à l'Association Ani'Marçon,
- APPROUVER la convention de mise à disposition qui prendra effet à compter du 14 novembre 2019 pour une durée indéterminée et ce jusqu'à la réception des travaux de réhabilitation du garage de la SARL HERTEREAU.
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention citée ci-dessus avec M. François OGER, Président de l'Association Ani'Marçon.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de mise à disposition - locaux communaux - avenant de résiliation -Ecole de musique communautaire - réf : 2019/102

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 septembre 2010 mettant à disposition les locaux communaux situés sis 1, rue de l'Eglise, auprès de la communauté de communes du Val de Loir, pour l'usage exclusif de l'Ecole de Musique,

Vu la convention conclue en date du 30 septembre 2010 avec la Communauté de communes du Val du Loir fixant les modalités d'organisation de cette location, notamment le remboursement des frais de chauffage,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé issue de la fusion de la Communauté de Communes Loir et Bercé, de la Communauté de Communes de Lucé et de la Communauté de Communes du Val du Loir,

Considérant la construction d'une Ecole de Musique communautaire située à Marçon – Chemin des Gourdeaux, l'utilisation des locaux sis « 1 Place de l'Eglise » n'a plus lieu d'être.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant n°1 de la convention en date du 30 septembre 2010, annulant la convention en son ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPOUVE la proposition de Monsieur le Maire d'annuler la convention du 30 septembre 2010 de mise à disposition des locaux à la Communauté de Communes Loir Lucé et Bercé
- VALIDE l'Avenant n°1 de la convention présentée ce jour. (Avenant présent en annexe)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Commune - Exercice 2019 - Décision Modificative n ° 3 - 19-21 Place de l'Eglise restaurant / Epicerie et Boulangerie

réf: 2019/103

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant une décision modificative du budget 2019.

Considérant que les crédits sont insuffisants pour l'investissement relatif à la réhabilitation de l'immeuble 19-21 place de l'église pour l'ouverture d'un restaurant et d'une épicerie,

Considérant que les crédits sont insuffisants pour l'investissement relatif à la réhabilitation de l'immeuble 19-21 place de l'église pour l'ouverture d'une Boulangerie,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, le transfert des crédit suivants au budget de la commune – exercice 2019 ;

Dépenses :

 Compte 2313 – Construction Opération 342015 – Immeuble 19-21 place de l'Eglise Aménagement épicerie – Restaurant Compte 2313 - Construction 	+ 9 000€
Opération 392019 – Immeuble 19-21 place de l'église	+ 52 000€
Aménagement d'une boulangerie – Compte 21318 – autres bâtiments publics	- 4 400€
Total	+ 56 600€
Recette	
Compte 1641 – Emprunt	+ 56 600€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Rapports des commissions :

Commission TRAVAUX: réunion programmée le 19.11.2019

Total

Commission VOIRIE: Aménagement RD 305 reporté aprés la période hivernale (Avril)

Commission ANIMATION: Réunion progamée le 26.11.2019

M. Le Maire porte à connaissances des élus le souhait d'une entreprise local à acheter un terrain à "La Croix Caseau". Un débat c'est ouvert autour du prix de vente proposé. La somme de 3.50€ du m² à était retenue par la majorité.

+ 56 600€

La date de la prochaine séance retenue est le 13 Décembre 2019.

Mme MOREAU Evelyne

En mairie, le	14/11/2019
Le Maire	
Jean-Pierre C	HERFAU

		Jean-Pierre CHEREAU
M. CHEREAU Jean-Pierre,	Mme TROTIN Monique,	M. GODREAU Bruno,
M. RICHARD Jean-Yves,	Mme SINNAEVE Emilie,	Mme BINARD Lydie,
M. DAUDIN Francis,	M. DESSERT Jean-Claude,	M. HARDY Yannick,
Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia,	M. COCHONNEAU Claude,	M. GENDRON Bernard,